**ATTESTATION SUR L’HONNEUR**

**Le candidat déclare sur l'honneur :**

1° N’avoir fait l'objet d'aucune condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-34 à 222-40,225-4-1,225-4-7,313-1,313-3,314-1,324-1,324-5,324-6,421-1 à 421-2-4,421-5,432-10,432-11,432-12 à 432-16,433-1,433-2,434-9,434-9-1,435-3,435-4,435-9,435-10,441-1 à 441-7,441-9,445-1 à 445-2-1 ou 450-1 du code pénal, aux articles 1741 à 1743,1746 ou 1747 du code général des impôts, ou pour recel de telles infractions, ainsi que pour les infractions équivalentes prévues par la législation d'un autre État membre de l'Union européenne.

Ne pas être sous le coup d’une condamnation définitive pour l’une de ces infractions ou pour recel d’une de ces infractions d’un membre de l’organe de gestion, d’administration, de direction ou de surveillance ou d’une personne physique qui détient un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle du candidat.

2° Avoir souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et avoir acquitté les impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales exigibles.

3° a) Ne pas être en état de liquidation judiciaire prévue à l’article L. 640-1 du Code de Commerce ou faisant l’objet d’une procédure équivalente régie par un droit étranger.

b) Ne pas faire l’objet d'une mesure de faillite personnelle ou d'une interdiction de gérer en application des [articles L. 653-1 à L. 653-8 du code de commerce](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000005634379&idArticle=LEGIARTI000006239183&dateTexte=&categorieLien=cid).

c) Ne pas avoir été admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'[article L. 631-1 du code de commerce](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000005634379&idArticle=LEGIARTI000006238071&dateTexte=&categorieLien=cid) sans avoir été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution de la convention d’occupation.

4° a) Ne pas avoir été sanctionné pour méconnaissance des obligations prévues aux articles L.8221-1, L.8221-3, L.8221-5, L.8231-1, L.8241-1, L.8251-1 et L.8251-2 du Code du Travail ou ne pas avoir été condamné au titre de l’article L.1146-1 du même Code ou de l’article 225-1 du Code Pénal.

b) Au 31 décembre de l’année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la procédure de consultation, être en règle au regard des obligations de négociation prévues à l'article [L. 2242-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000006901751&dateTexte=&categorieLien=cid)du code du travail.

c) Ne pas avoir été condamné au titre du 5° de l’article 131-39 du Code Pénal (peine d’exclusion des marchés publics).

5° Ne pas avoir fait l’objet d’une mesure d’exclusion des contrats administratifs en vertu d’une décision administrative prise en application de l’article L. 8272-4 du Code du Travail.

6° Ne pas faire l’objet d’une interdiction en application des articles L.5224-2 et L.8256-3 du Code du Travail.

7° Être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du Travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Si le candidat est une personne physique :*** | ***Si le candidat est une personne morale :*** |
| Nom et prénom du signataire : | Nom et prénom du signataire : ………………..  ………………………………………………..…..…… |
| À | Qualité du signataire : ……………………………. |
| Le | Agissant au nom et pour le compte de la société ………………………………………………… |
| *Signature* | Au capital de : …………..…………..……………... |
|  | Dont le siège social est situé : …………………….  ………………………………………………………….. |
|  | Inscrite au R.C.S. ou au R.M sous le numéro **…………………………………………………………..** |
|  | À [lieu] ………………………………………………… |
|  | le [date] ………………………………………………. |
|  | *Cachet et signature* |